

# Des sièges au conseil d'administration et un Club des présidents de CVS pour renforcer la participation

Depuis janvier 2012, l'Adapei Nouvelles Côtes d'Armor a décidé d'ouvrir son conseil d'administration à des représentants des personnes accompagnées, élus par leurs pairs. Ces nouveaux administrateurs peuvent notamment s'appuyer sur un Club des présidents de CVS.

## Fiche technique

**Secteur :** handicap

**Organisme porteur :** Adapei Nouvelles Côtes d'Armor

**Périmètre :** Côtes-d'Armor

**Cibles :** présidents de CVS

**Nombre de personnes impliquées :**  
4 représentants au CA et  
21 membres du Club des Présidents

## CONSTAT DE DÉPART

L'un des objectifs recherchés par l'Adapei Nouvelles Côtes d'Armor dans le cadre de ses missions est de développer la participation et la citoyenneté des enfants et adultes en situation de handicap mental et psychique qu'elle accompagne.

La parole de ces personnes est entendue, au plan individuel, à travers l'élaboration du projet personnalisé de chacun, et collectivement, au niveau du conseil de la vie sociale de chaque établissement.

Mais pour être cohérente, l'association a souhaité intégrer des représentants des personnes accompagnées au sein de son conseil d'administration. Cette innovation a conduit, dans un deuxième temps, à la création d'un Club des Présidents de CVS.

## PÉRIMÈTRE

L'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor accompagne 2200 personnes en situation de handicap et emploie 1 400 salariés. Elle compte 50 établissements et services sur tout le département des Côtes-d'Armor. Ils sont représentés au sein de 19 CVS.

## GOVERNANCE

Le CA de l'association réunit 35 membres représentant les personnes en situation de handicap, les familles et les bénévoles. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale composée de 700 adhérents.

En janvier 2012, deux présidents de CVS et leurs suppléants ont été élus par leurs pairs pour siéger au CA avec voix délibérative. L'un représente le secteur enfants, l'autre le secteur adultes.

Il est aujourd'hui envisagé d'intégrer au CA deux nouveaux représentants : l'un au titre des Esat, l'autre des entreprises adaptées.

## CONTENU DE L'ACTION

L'ouverture du CA aux représentants s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Au cours de l'année 2011, une information a été diffusée dans les différents CVS. Trois réunions ont été organisées avec les présidents de CVS afin d'expliquer les enjeux et le sens d'une participation des usagers au CA et de recueillir les candidatures.

- L'élection s'est déroulée en janvier 2012. Afin de permettre aux deux élus d'investir leur rôle, un parrainage a été mis en place. Chacun est tutoré par un membre du bureau qui l'aide à préparer les réunions et lui apporte un soutien pendant le CA afin de l'encourager dans ses prises de parole.

- Fin 2012 a été créé le Club de Présidents de CVS (initialement baptisé Club des 12, mais élargi aujourd'hui à 21 personnes). La vocation de ce Club est de créer un lien entre les différents CVS et le conseil d'administration.

Pour les présidents de CVS, le Club est :

- > un canal pour faire remonter des questions au CA via les représentants élus et se tenir informé des décisions qui y sont prises,
- > un espace de mutualisation, de partage de bonnes pratiques et de réflexion collective,
- > un espace d'information sur la vie de l'association : dans le cadre du Club, les présidents de CVS sont régulièrement invités à découvrir le fonctionnement des différents établissements, ce qui favorise le décloisonnement,
- > un espace de formation autour de différents sujets : quel est le rôle d'un CVS, d'un CA ? Comment assumer son rôle d' élu ?
- > un espace de création d'outils communs.

## MOYEN MIS EN ŒUVRE

- Dédier du temps, des lieux, un encadrement et des moyens matériels (par exemple des ordinateurs) aux élus.
- Leur donner accès à la formation et leur permettre de participer à des événements extérieurs (participation au Congrès de l'association Nous Aussi en novembre 2016).
- Instaurer des temps d'organisation, de préparation de réunions, pour faciliter la compréhension des sujets et éviter l'improvisation.
- Mobiliser des aidants pour accompagner les personnes les plus dépendantes afin de ne pas les exclure du processus.

## RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

L'arrivée des représentants a entraîné un changement de posture au sein du CA : les intervenants ont le souci de rendre leurs propos accessibles (effort pédagogique, utilisation de supports tels que la photo, la vidéo, les pictogrammes).

Cet effort bénéficie à tous, notamment aux parents qui ne sont pas toujours à l'aise sur les sujets les plus techniques.

Un système de fiches illustrées inspiré de la méthode 5S (une méthode issue de l'industrie visant à optimiser l'organisation du travail) a été mis en place. Il permet aux représentants de bien cibler les questions qu'ils adressent au CA et d'obtenir des réponses claires (oui/non), de manière à pouvoir rendre compte au Club des Présidents.

Les présidents de CVS engagés au sein du Club font part de leur satisfaction : ils déclarent mieux comprendre les sujets et leur environnement et apprécient l'entraide qui s'est instaurée entre eux. Ils souhaitent aller vers davantage de participation.

L'un des enjeux d'avenir pour l'association est de travailler sur le statut de représentant de CVS.

## CONDITIONS D'ESSAIMAGE

- S'appuyer sur un volonté politique.
- Garantir l'accompagnement et la formation des personnes engagées.
- Veiller à ne pas écarter les personnes les plus lourdement handicapées en prenant le temps de s'adapter à leurs besoins et en mobilisant les aidants.
- Reconnaître et définir le statut d' élu (afin de pouvoir dégager du temps et des moyens pour l'exercice d'un mandat).
- Systématiser l'approche « Rien pour nous sans nous » afin d'avoir le réflexe d'associer les personnes handicapées à toutes les démarches ou réflexions les concernant, au-delà des instances légales.

**Philippe Estienne,**  
directeur développement  
et qualité



*Si les personnes accompagnées étaient absentes du CA aujourd'hui, il y aurait un manque. »*

*La participation des personnes accompagnées au CA n'est pas une mesure d'affichage. Après 4 ans, des changements sont progressivement intervenus dans la manière de travailler des administrateurs, qui font un effort de communication. Ce n'est pas une révolution, mais c'est un pas important qui a été franchi. Si les personnes accompagnées étaient absentes du CA aujourd'hui, il y aurait un manque.*

## > Pour aller plus loin

### **Adapei Nouvelles Côtes d'Armor**

6, rue Villiers de l'Isle Adam  
BP 40240 - 22192 Plérin cedex

**TÉL. :** 02 96 62 66 77

**Contact :** Philippe Estienne,  
directeur développement et qualité

**Courriel :**  
p.estienne@adapei-nouvelles.fr

**Site Internet :** www.adapei-nouvelles.fr